



# COMMUNE DE MARSENS

---

## Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 mai 2018, à 20h00 à la Maison de Ville de Vuippens

|            |   |                           |
|------------|---|---------------------------|
| Présents   | : | 58 citoyennes et citoyens |
| Auditeurs  | : | 1 personne                |
| Présidence | : | M. David Macheret, syndic |
| Secrétaire | : | Mme Hélène D'Alessandro   |
| Excusés    | : | 11 personnes              |
| Invités    | : | -                         |

---

### Tractanda :

- 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 décembre 2017 à Vuippens**  
Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune.
  - 2 Comptes 2017**
    - 2.1 Exploitation**  
Présentation - rapport commission financière – approbation
    - 2.2 Investissements**  
Présentation – rapport commission financière – approbation
  - 3 Nouveau règlement scolaire communal - approbation**
  - 4 Adhésion à la nouvelle Association de communes Ambulances Sud Fribourgeois (ASF) – décision et approbation des statuts**
  - 5 Informations générales**  
Traversée de Vuippens / Cité de l'énergie / Projet de chauffage à distance / PAL / Mur anti-bruit
  - 6 Divers**
-

**M. David Macheret**, syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Il excuse l'absence de 11 personnes. Il informe que cette assemblée est enregistrée (art. 3 ReLCO).

**M. David Macheret** déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 17 du 27 avril 2018, par l'envoi de papillons tous-ménages, par insertion sur le site Internet et par affichage aux endroits habituels. Il donne lecture du tractanda et demande s'il y a des remarques ou observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée ?

**L'Assemblée ne faisant part d'aucune question ou remarque, le tractanda est accepté tel que présenté.**

**M. David Macheret** procède à la nomination des scrutateurs, soit :

- M. André Philipona
- M. Dominique Progin
- M. Norbert Vuarnoz
- M. Jacques Schell

## **1. Procès-verbal**

### **1.1 Assemblée communale du 4 décembre 2017 à Vuippens**

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal ces dix derniers jours, il est disponible sur le site Internet [www.marsens.ch](http://www.marsens.ch), il a été publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » no 69 du printemps 2018.

Question/remarque ?

-

**M. David Macheret** soumet au vote le procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 décembre 2017.

**Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 décembre 2017 est accepté à l'unanimité.**

## **2. Comptes 2017**

### **2.1 Exploitation**

**M. Pascal Florio**, conseiller communal responsable des finances, procède à la présentation de ces comptes en précisant que les citoyens-nes peuvent l'interrompre en tout temps au cours de sa présentation afin de poser des questions. Il présente d'abord la situation avant les amortissements extraordinaires, soit :

|                                      |                  |                       |
|--------------------------------------|------------------|-----------------------|
| Total des charges                    | CHF 9'084'234.48 |                       |
| Total des revenus                    | CHF 9'696'424.07 | <b>CHF 612'189.59</b> |
| Amortissements extraordinaires :     |                  | CHF 597'484.05        |
| <b>Résultat après amortissements</b> |                  | <b>CHF 14'705.54</b>  |

**M. Pascal Florio** relève que les comptes 2017 se portent plutôt bien, mais il faut rester prudent. Il présente les points importants de ces comptes et apporte toutes les informations utiles, principalement :

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 0 Administration               | 01.390.00/1 ➤ Plus de travail = plus d'heures de vacations.<br>02.318.01 ➤ Emoluments approbation du PAL.                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 1 Ordre public                 | 1... C ➤ R ➤ Rien à signaler                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 2 Enseignement et formation    | 21.433.00 ➤ Modification selon arrêté du TF concernant la facturation des activités scolaires.<br>211.300.00 ➤ Commission des parents pas encore en place.<br>211.318.00/ Facture TPF budgétisée dans cercle, mais<br>211.461.00 ➤ payée directement par canton.                                                                                                                                        |
| 3 Culte, culture et loisirs    | 33.315.00 ➤ Réparation urgente des barrières de la passerelle de la place de jeux à Humilimont.                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 4 Santé                        | 46.351.00/<br>46.433.00 ➤ Moins de factures pour le service dentaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 5 Affaires sociales            | 58.366.02 ➤ Don incendie de Villars-sous-Mont, en plus des prestations du CSPI.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 6 Transports et communications | 62.xxx.xx ➤ Pas de mauvaise surprise.<br>62.311.00 ➤ Adaptateur pour balayeuse sur tracteur.<br>62.314.00 ➤ Etude assainissement pont des Trois Moulins + Réparations urgentes.<br>62.435.00 ➤ Facturation des prestations chauffeur bus scolaire par employé édilité.                                                                                                                                  |
| 7 Environnement                | 71.390.01 ➤ Amortissements pas encore en cours.<br>72.xxx.xx ➤ Taux de couverture de 64% (min. 70%).<br>Quelques mauvaises surprises !<br>72.314.00 ➤ Réfection de la place de dépôt de branches.<br>72.318.00/ Suite à la réorganisation de la déchetterie : plus<br>72.318.01/ de tri en général, donc moins d'achat de sacs<br>72.434.01 officiels.<br>72.390.00 ➤ Travaux liés à la réorganisation. |
| 8 Economie                     | 81.xxx.xx ➤ Charges en lien avec les travaux réalisés<br>Revenu en baisse<br>86.319.00 Indemnités Label Cité de l'énergie : provision<br>CHF 3.00/habitant = CHF 5'400.00.                                                                                                                                                                                                                              |
| 9 Finances et impôts           | 90.xxx.xx ➤ Cela va plutôt bien, mais restons vigilants :<br>montant important de rattrapage d'impôts<br>940.xxx.xx - Capitaux et emprunts : situation sous contrôle                                                                                                                                                                                                                                    |

**M. Pascal Florio** présente la liste des amortissements extraordinaires 2017 pour les comptes suivants :

|                  |                                            |            |                   |
|------------------|--------------------------------------------|------------|-------------------|
| 123.00           | Immeubles                                  | CHF        | 38'758.50         |
| 141.00           | Aménagements routiers                      | CHF        | 40'908.65         |
| 141.01           | Canalisations d'égouts                     | CHF        | 134'978.60        |
| 141.04           | Aménagements territoire, PAL, PGEE         | CHF        | 36'514.25         |
| 141.07           | Distribution d'eau                         | CHF        | 174'267.40        |
| 141.08           | Cité de l'énergie                          | CHF        | 14'501.50         |
| 143.00           | Halle de gymnastique                       | CHF        | 24'527.25         |
| 143.02           | Bâtiments                                  | CHF        | 89'152.25         |
| 147.00           | Déchetterie                                | CHF        | 43'875.65         |
| <b>99.332.00</b> | <b>Amortissements extraordinaires 2017</b> | <b>CHF</b> | <b>597'484.05</b> |

**M. Pascal Florio** rappelle qu'après amortissements extraordinaires, les comptes de fonctionnement 2017 bouclent avec un bénéfice de CHF 14'705.54.

**M. Pascal Florio** demande s'il y a des questions concernant ces comptes ?

**M. Jacques Schell** demande comment fait-on pour savoir le nombre de sacs vendus ?

PV AC du 17.05.2018

**M. Pascal Florio** répond qu'il y a une entente intercommunale pour les déchets et c'est l'entreprise Niquille, fournisseur des sacs officiels dans la région, qui fait un décompte annuel.

**M. Pascal Florio** donne la parole à Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, présidente de la commission financière, pour son rapport.

### **Rapport de la commission financière**

Conformément à son mandat et selon les arts. 98d et 98e de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (Lco, RSF 140.1), la Fiduciaire Cuennet Sàrl a procédé à la vérification des comptes annuels de notre commune pour l'exercice arrêté au 31.12.2017. Cette dernière relève dans son rapport que la révision a été effectuée selon les normes suisses en vigueur pour la profession, normes qui requièrent de planifier et de réaliser le contrôle de manière à pouvoir identifier les anomalies significatives avec une assurance raisonnable. La Fiduciaire Cuennet a consigné les vérifications prescrites par le service des communes dans le formulaire officiel qui a été transmis à la Commission financière pour appréciation.

Les analyse et examen des comptes par sondage lui ont permis d'apprécier la conformité aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux. Dans son rapport du 4 avril 2018, elle mentionne qu'elle a apprécié la mise en œuvre des règles relatives à la présentation des comptes et les décisions significatives en matière d'évaluation, et a relevé la bonne tenue des comptes de la part de la Commune dans leur ensemble. La Fiduciaire conclut en recommandant à la Commission financière de préavisier favorablement les comptes annuels de 2017.

Le 28 mars 2018, la Commission financière a pris connaissance des documents transmis par le Secrétariat communal et s'est réunie les 23 avril pour les étudier et les analyser dans le détail. Le 2 mai 2018, en présence de Mr David Macheret syndic, de Mr Pascal Florio responsable des finances et de Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire et caissière communale, les membres de la Commission financière ont pris connaissance de la conclusion du rapport par la Fiduciaire Cuennet et ont reçu toutes les réponses aux questions posées concernant les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement et le bilan 2017.

### **Comptes de fonctionnement 2017 :**

Après avoir étudié le dossier et reçu les informations et réponses à ses questions lors de la séance du 2 mai dernier, la Commission financière constate que :

- a. L'exercice 2017 se clôt sur un excédent de recettes de CHF **14'705.54**.
- b. Le total des charges se monte à CHF **9'681'718.53**, soit un excédent de CHF **377'418.53** par rapport au budget 2017.
- c. Le total des revenus se monte à CHF **9'696'424.07** soit un excédent de CHF **502'024.07** par rapport au budget 2017.

Grâce à des recettes extraordinaires, des amortissements supplémentaires à hauteur de CHF **612'189.59** ont pu être effectués tout en permettant de clore l'exercice 2017 sur un bénéfice de CHF **14'705. 54**.

Cette situation positive est due principalement à des recettes d'impôts supérieures à celles planifiées.

En conclusion, la Commission financière se réjouit du bilan positif des comptes et salue les amortissements supplémentaires effectués qui permettent de stabiliser la capacité d'investissement de la commune. Sachant que la Commune ne peut pas espérer de telles recettes sur le long terme, la Commission financière tient à saluer le Conseil communal et son Administration pour la gestion prudente du portemonnaie communal.

Dès lors, elle recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes 2017 de la Commune de Marsens et à en donner décharge aux organes responsables.

**M. David Macheret** remercie la commission financière pour l'excellente collaboration et leur précieux travail, ainsi que M. Florio, responsable des finances, et Mme D'Alessandro, caissière. Il soumet les comptes de fonctionnement 2017 et le bilan au 31.12.2017 à l'approbation de l'Assemblée communale :

**L'Assemblée communale accepte les comptes d'exploitation 2017 et le bilan au 31.12.2017 à l'unanimité.**

## 2.2 Investissements

**M. Pascal Florio** présente les dépenses 2017, soit :

| Compte | Désignation                  | Charges           | Revenus           |
|--------|------------------------------|-------------------|-------------------|
| 6      | TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 98'758.55         |                   |
| 7      | ENVIRONNEMENT                | 85'745.45         | 159'162.10        |
| 8      | ECONOMIE                     | 39'026.20         |                   |
| 9      | FINANCES ET IMPÔTS           | 122'665.15        |                   |
|        | <b>TOTALISATION</b>          | <b>346'195.35</b> | <b>159'162.10</b> |

**M. Pascal Florio** présente les décomptes relatifs aux investissements terminés en apportant toutes les informations utiles, à savoir :

### ➤ Décompte réfection tronçons divers – 62.501.07

| Année | Budget           | Comptes          | Différence      |
|-------|------------------|------------------|-----------------|
| 2016  | 20'000.00        |                  |                 |
| 2017  |                  | 17'133.95        |                 |
|       | <b>20'000.00</b> | <b>17'133.95</b> | <b>2'866.05</b> |

### ➤ Décompte achat de machines et véhicules – 62.506.01

| Année | Budget           | Comptes          | Différence       |
|-------|------------------|------------------|------------------|
| 2016  | 34'000.00        |                  |                  |
| 2017  |                  | 36'503.95        |                  |
|       | <b>34'000.00</b> | <b>36'503.95</b> | <b>-2'503.95</b> |

### ➤ Décompte assainissement déchetterie et places containers – 72.501.05

| Année | Budget    | Comptes   | Différence        |
|-------|-----------|-----------|-------------------|
| 2017  | 22'000.00 | 43'876.65 | <b>-21'876.65</b> |

**M. Pascal Florio** explique que ce dépassement est principalement dû à l'agrandissement de la place, qui était trop restreinte pour la manipulation des bennes par les camions, ainsi qu'à une modification de la pente afin de récupérer toute l'eau de surface. Aujourd'hui, on a un outil plus efficace.

**M. Pascal Florio** demande s'il y a des questions concernant ces comptes d'investissements 2017 ? Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, présidente de la commission financière, pour son rapport.

## **Rapport de la commission financière**

### **Comptes d'investissements**

*Sur la base des documents qui lui ont été transmis le 28 mars 2018, la Commission financière a pris note du tableau de bord des investissements. Lors de la séance du 2 mai 2018, la Commission financière a reçu de la part de Mr David Macheret, syndic, de Mr Pascal Florio, responsable des finances, et de Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire et caissière communale, des commentaires et des réponses satisfaisantes aux questions relatives aux comptes d'investissements. Elle relève que 2017 a vu la finalisation de trois projets d'investissement, ce qui montre le bon échelonnage des dépenses relatives aux investissements.*

*La Commission financière invite l'Assemblée communale à approuver les comptes d'investissements 2017 de la Commune de Marsens et à en donner décharge aux organes responsables.*

**M. David Macheret** remercie la commission financière pour son rapport. Il soumet les comptes d'investissements 2017 à l'approbation de l'Assemblée communale :

### **L'Assemblée communale accepte les comptes d'investissements 2017 à l'unanimité.**

**M. Pascal Florio** apporte quelques informations sur les finances communales en présentant différents tableaux relatifs aux années entre 2010 et 2017, notamment l'évolution des liquidités qui sont plutôt en hausse, l'évolution des emprunts et leur impact sur le budget de fonctionnement. Il présente également la liste des crédits bancaires au 31 décembre 2017 en précisant que le taux hypothécaire moyen est de 0.95%.

## **3. Nouveau règlement scolaire communal – approbation**

**M. Francis Saucy** se réfère au cadre légal, soit la loi sur la scolarité obligatoire du 09.09.2014 et le règlement cantonal de la loi scolaire du 19.04.2016. Il rappelle que le délai de mise en œuvre du nouveau règlement scolaire communal est la rentrée 2018/2019.

**M. Francis Saucy** présente les principaux changements, notamment :

- Renforcement du rôle de Responsable d'établissement
- Suppression des commissions scolaires
- Instauration d'un Conseil des parents (voix consultative)
- Redéfinition du rôle du canton
  - Pédagogie: formation et gestion des enseignants
  - Moyens d'enseignements
- Redéfinition du rôle des communes
  - Assurer les infrastructures (école primaire)
  - Assurer les transports
- Regroupements des cercles scolaires
  - Minimum 200 élèves (Echarlens: ca 70, Sorens: ca 100, Marsens : ca 200)
  - Fusion du cercle E-M avec celui de Sorens -> cercle Echarlens-Marsens-Sorens
  -

**M. Francis Saucy** explique le contexte historique, ainsi que les étapes et compétences du processus de fusion des cercles scolaires Marsens/Echarlens avec celui de Sorens. Il rappelle que la décision de fusion est de la compétence des Conseils communaux et que le règlement scolaire doit être approuvé par les Assemblées communales. Il relève qu'une collaboration existe depuis déjà 2 ans avec Sorens et cela se passe très bien.

**M. Francis Saucy** présente la future organisation du cercle scolaire, soit :

### **Réflexions approfondies menées sur :**

- la stabilité de la répartition
- les aspects pédagogiques
- l'exploitation des ressources disponibles
- l'organisation des transports
- les coûts

#### **Décision des conseils communaux des 3 communes:**

##### **Répartition des classes sur les 3 sites**

1H-4H à Marsens  
5H-6H à Echarlens  
7H-8H à Sorens

##### **Accueil extrascolaire: Marsens (bâtiment Catillon)**

Cette répartition a des avantages, notamment au niveau pédagogique, mais aussi des désavantages, principalement le fait qu'elle génère beaucoup de transports scolaires.

**M. Francis Saucy** présente également les points suivants :

##### ❖ **Règlement scolaire communal**

Celui-ci ressort de l'obligation faite par l'article 57, al. 2, let. A de la loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire. Il est identique pour les 3 communes du cercle et il est soumis ce soir également aux assemblées communales d'Echarlens et de Sorens.

##### ❖ **Le Conseil des parents**

Son organisation ressort de l'article 31 de la loi sur la scolarité obligatoire et est repris par le règlement scolaire dans ses articles 9 à 11. Le Conseil des parents est composé notamment de 9 parents d'élèves scolarisés dans le cercle, soit 3 par commune nommés par le Conseil communal.

#### **Questions / réponses**

**M. Philippe Pasquier** demande pour quelle période sont nommés les parents.

**M. Francis Saucy** répond que c'est pour une période de 3 ans.

**M. Jérôme Droux** relève que, selon ce qui a été dit, les 3 personnes de Marsens seront sur le site de Marsens. Alors comment cela va se passer si leurs enfants sont sur un autre site ?

**M. David Macheret** répond qu'il y a 3 personnes par commune pour l'ensemble des sites et il faut que ces parents aient des enfants scolarisés dans le cercle scolaire. Lorsque les enfants ont terminé leur scolarité dans le cercle, les parents doivent démissionner et ils seront remplacés, cela est prévu dans le règlement scolaire.

**M. Hugo Minnig** relève qu'aujourd'hui, il n'y a qu'un bus pour le transport scolaire et demande comment la commune va financer les coûts pour les transports scolaires.

**M. Pascal Florio** répond qu'il y a actuellement déjà le grand bus des TPF et 3 minibus qui assurent le transport scolaire. Un minibus est loué en remplacement de celui qui est tombé en panne, mais le nouveau est commandé. Dans le montant de CHF 154'000.00 mis au budget 2018, tous les transports sont comptés, mais ce montant concerne les 3 communes. La part pour Marsens est d'environ CHF 80'000.00. Ce qui va changer, c'est que le canton ne versera plus de subvention.

**M. David Macheret** précise que même sans la fusion, le coût des transports resterait identique pour la commune de Marsens.

**Mme Chantal Vogler** relève que selon l'art. 2 du règlement, si la commune n'organise pas de transport scolaire durant la pause de midi, elle supporte les frais de prise en charge des élèves dont le transport est reconnu. Est-ce que cela veut dire que la commune envisage de faire des horaires continus ?

**M. Francis Saucy** répond par la négative. Seulement, c'est un règlement type qui comprend cet article, mais cela n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

**M. David Macheret** complète en précisant qu'il y a déjà la possibilité de manger sur place à l'AES.

**Mme Chantal Vogler** est également surprise de voir que les demi-jours de congés sont inscrits dans le règlement.

**M. Francis Saucy** confirme en précisant que c'est déjà le cas maintenant.

**M. Jacques Schell** relève qu'à Echarlens, il n'y a que 4 salles de classe. En cas de baby boom, est-ce que la commune pourra mettre plus de salles à disposition.

**M. David Macheret** répond qu'il y a 5 classes à Echarlens et que, pour le moment, la tendance n'est pas à la hausse, donc à voir le moment venu.

**M. Xavier König** demande si, au niveau des transports, les élèves devront de nouveau attendre comme l'été passé ?

**M. Francis Saucy** répond que la planification est déjà faite et ce sera comme aujourd'hui.

**M. Dominique Progin** rappelle que l'été passé, il manquait un chauffeur.

**M. Francis Saucy** répond que le problème est résolu, M. Christian Delacombaz s'est annoncé comme chauffeur suite à la dernière assemblée communale.

**M. David Macheret** soumet au vote le nouveau règlement scolaire communal.

**L'Assemblée communale accepte le nouveau règlement scolaire communal par 56 oui et 2 abstentions.**

#### **4. Adhésion à la nouvelle Association de communes Ambulances Sud Fribourgeois (ASF) – décision et approbation des statuts**

**M. Francis Saucy** rappelle le contexte, à savoir :

- 2003: les communes des districts Glâne, Gruyère et Veveyse s'associent
- Le mandat confié à l'HFR a été résilié au 31.12.2017
- 06.12.2017: constitution d'une association de communes des Ambulances du sud-fribourgeois à Semsales à l'unanimité des communes des 3 districts
- Comité présidé par le préfet de la Glâne (W. Schorderet)
- La création de l'association nécessite l'Approbation des statuts par l'assemblée communale

Il explique les principales nouveautés des statuts présentés ce soir :

Art. 3: districts représentés par les Réseaux de Santé (RSSG)

Art. 4: siège Vaulruz

Art. 7: Assemblée: une voix par tranche de 2000 habitants

Art. 28: limite d'endettement passe de 30 à 50 millions

- dépenses soumises à référendum
- 5 millions: référendum facultatif
- 30 millions : référendum obligatoire

#### **Questions / réponses**

**M. Philippe Pasquier** demande comment sont organisés les autres districts ?

**M. David Macheret** répond que pour la Sarine, c'est aussi une association de communes et pour la Broye et le Lac, des entreprises privées. La Singine, il ne sait pas.

**M. Francis Saucy** informe que ces statuts ont déjà été acceptés par l'assemblée des délégués et ils doivent aussi être approuvés par les assemblées communales.

**M. Jacques Schell** estime que la limite d'endettement à 50 mio est très haute et demande combien il y a d'ambulances.

**M. David Macheret** explique qu'actuellement, l'association est locataire. Si un jour le contrat est dénoncé, elle devra construire. Elle compte actuellement 4 ambulances.

**M. Francis Saucy** rappelle que les projets d'investissements devront être soumis aux assemblées communales.

**M. David Macheret** soumet au vote l'adhésion à la nouvelle Association de communes Ambulances Sud Fribourgeois (ASF) et l'approbation des statuts.

**L'Assemblée communale accepte par 57 oui et 1 abstention l'adhésion à la nouvelle Association de communes Ambulances Sud Fribourgeois (ASF) et les statuts.**

## **5. Informations générales**

### Traversée de Vuippens

**M. Bertrand Michel** présente le projet sur plans qui a été déposé en enquête préalable et apporte toutes les informations utiles.

Il précise que la 1<sup>ère</sup> phase est d'aménager le centre du village de Vuippens, de faire notamment un rond-point et de créer une sortie depuis le quartier de La Grand-Fin. Les portes d'entrée Nord et Sud seront faites en phase 2 si nécessaire. Des radars pédagogiques ont été posés à chaque entrée du village. Si cela suffit pour réduire la vitesse, les portes ne seront pas faites. Donc, pour le moment, cette phase est en standby.

**M. Jérôme Droux** demande pourquoi l'arrêt de bus scolaire n'est que d'un côté, obligeant les bus à faire le tour du giratoire ? Pourquoi ne pas laisser comme actuellement ?

**M. Bertrand Michel** répond que l'on a voulu éviter les croisements des enfants avec les camions sur la place de parc. De plus, comme la majorité des enfants viennent depuis le centre du village, cela leur évite de traverser la route cantonale pour le ramassage scolaire. Par contre, pour le CO, cela ne change pas.

**M. Jean-Paul Bochud** constate que si la porte Nord est supprimée, il n'y aura pas d'accès à la Grand-Fin.

**M. Bertrand Michel** répond que les deux choses ne sont pas liées, la porte est avant l'accès.

**Mme Anne Fragnière** demande si ce n'est pas dangereux de faire attendre les enfants sur les arrêts de bus, près de la route cantonale, surtout pour les plus petits.

**M. Bertrand Michel** répond qu'il est prévu de déterminer un endroit sécurisé avec des barrières, mais l'emplacement exact n'est pas encore défini. Les enfants n'attendront pas le bus au bord de la route cantonale.

**M. André Philipona** encourage le Conseil communal à créer la sortie à la Grand-Fin, même si le canton le retient. Il relève que le canton table sur certains chiffres et règles pour dire qu'il n'y aura pas plus de trafic, mais il y a encore plus de services cantonaux qui prônent de sauvegarder l'ancien village de Vuippens. Il ne serait donc ni logique, ni idéal, d'amener plus de véhicules au centre de ce village, même si le canton veut limiter au maximum les nouveaux accès à la route cantonale. Il compte sur le Conseil communal pour défendre au mieux ce point.

**Mme Anne-Marie Fragnière** informe que le petit de son voisin, qui a 6 ans, traverse le passage à piétons devant chez elle. Avec la modification, comment devra-t-il faire pour traverser ?

**M. Bertrand Michel** montre sur le plan qu'il y aura différents passages à piétons. De plus, il y aura un trottoir qui ira jusqu'après chez Badoud et ensuite un accès piétonnier jusque chez Wit.

**M. Jean-Paul Bochud** remercie le Conseil communal pour cette étude qui prend forme. Il espère que les travaux seront réalisés dans les meilleurs délais.

**M. Bertrand Michel** répond que le timing est serré car le canton doit poser un tapis phonique en 2019. Donc la mise à l'enquête du dossier doit se faire d'ici la fin d'année.

**M. Firmin Gapany** demande si on a déjà les crédits et s'il y a des subsides ?

**M. Bertrand Michel** répond que la commune avait déjà accepté un budget d'environ CHF 1'150'000.00 et une demande de crédit pour CHF 500'000.00. La demande de crédit supplémentaire se fera lorsque le projet sera définitif et il y aura certainement des subventions pour le revêtement phonique.

**M. Jean-Paul Bochud** demande si le canton participera car ce rond-point sert d'accès au RFSM qui est un hôpital cantonal.

**M. David Macheret** répond que le canton a déjà participé pour le rond-point de la Croix-Rouge qu'il considère comme accès officiel au RFSM et dans ce sens, il ne participera pas au rond-point de Vuippens.

**M. Yves-Alain Roulet** demande quels sont les arguments pour renoncer aux portes d'entrée et si on laissera les radars tout le temps.

**M. Bertrand Michel** répond que les portes d'entrée ralentissent principalement les camions. Selon l'expérience faite par la commune de Vaulruz, il a pu constater que les radars ont un effet bénéfique sur la vitesse. Si le résultat est concluant, on laisse comme ça, mais les portes seront quand même prévues dans le dossier d'enquête.

**Mme Mireille Scyboz** constate qu'il n'y aura plus de place devant le restaurant.

**M. Bertrand Michel** répond que les nouvelles normes n'acceptent plus ces accès directs à la route cantonale. Il montre sur le plan la nouvelle répartition des places de parc autour du restaurant, avec éventuellement une place de covoiturage et une borne électrique, mais encore à définir.

**M. Fridolin Gauch** profite de l'occasion pour relever qu'il serait nécessaire de refaire le marquage du Stop et du Cédez le passage à la croisée Vuippens/Marsens.

**M. Bertrand Michel** prend note de la remarque.

#### Mur anti-bruit

**M. Bertrand Michel** rappelle que le Conseil communal a fait opposition dans le cadre du dossier des mesures de protection contre le bruit sur la route nationale. On précisait que le revêtement phonique n'était pas suffisant et qu'il fallait faire un mur anti-bruit. L'opposition a été rejetée. Dans sa décision finale, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a conclu que le projet est conforme à la législation fédérale. Les valeurs limites étant donc respectées pour les objets appartenant à la commune de Marsens, aucune paroi ne sera mise en place, en tout cas pour le moment.

**M. Jean-Paul Bochud** relève avoir sous les yeux le rapport de 88 pages dont quelques-unes concernent la commune de Marsens. Certaines remarques l'interpellent, notamment celle qui dit « économiquement pas supportable », cela veut dire quoi, ou celle qui parle « d'équité ». Il rappelle que lors de la construction de l'autoroute, la digue demandée par Marsens, afin de protéger notamment les bâtiments de l'hôpital, a modifié le tracé et poussé l'autoroute vers Vuippens qui a récolté encore plus de bruit. Alors aujourd'hui, au vu des amortissements extraordinaires de CHF 597'000.00 qu'on a réalisés, la commune ne pourrait-elle pas adopter la même politique que la commune de Riaz qui a mis la main au portemonnaie pour obtenir un mur anti-bruit. Par équité entre les habitants de Marsens et de Vuippens, la commune devrait tendre la perche à l'Etat en proposant de participer à la mise en place de ce mur. De plus, avec les 5600 passages par jour sur la route cantonale qui génèrent aussi du bruit, on a un argument suffisant pour revoir ce point.

**M. Bertrand Michel** relève que la commune a fait opposition, c'est une chose, mais il faut aussi que les propriétaires concernés agissent, notamment la paroisse.

**M. David Macheret** relève que la route est nationale et donc c'est l'OFROU qui qualifie l'importance de ce tronçon d'autoroute, souvent de façon différente si cela les concerne ou pas. Et ce n'est pas la commune qui a parlé d'économiquement pas supportable. Il rappelle également, qu'à l'époque, cela aurait dû être le rôle de la paroisse de demander ce mur, comme l'a fait l'hôpital. Maintenant, c'est difficile de revenir en arrière.

**M. Firmin Gapany** demande si le souhait de réalisation de ce mur est lié au nouveau quartier de la Grand-Fin.

**M. Bertrand Michel** répond par la négative, c'est surtout pour la cure et les bâtiments avoisinants.

**M. Jean-Paul Bochud** relève que c'est bien l'Etat qui est concerné pour la route cantonale.

**M. David Macheret** confirme en précisant que le canton a reçu un certain montant destiné à poser des tapis phono-absorbants.

### Cité de l'énergie

**M. Alain Derré** informe avec plaisir que la commune de Marsens a reçu le label Cité de l'énergie, avec un logo officiel. Ce label apporte la preuve pour les communes qu'elles mènent activement une politique énergétique durable. Il rappelle l'évolution et le développement de la procédure, notamment :

- 2012 : Etat des lieux – 47.4% des points
- 2017 : 1<sup>er</sup> audit interne – 53.9% des points.

**M. Alain Derré** informe que l'on peut trouver sur le site communal, l'outil mis à jour par l'Office fédéral de l'énergie pour calculer le potentiel de production d'électricité ou de chaleur sur le toit des maisons, sur le lien suivant :

<http://www.uvek-gis.admin.ch/bfe/sonnendach/?lang=fr>

On peut aussi y trouver un outil pour connaître le potentiel sur les façades des bâtiments en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.uvek-gis.admin.ch/bfe/sonnenfassade/?lang=fr>

Le potentiel sur la commune de Marsens n'a pas encore été évalué, cela devrait être fait d'ici fin 2018.

**M. Alain Derré** annonce que la remise officielle du label se fera le lundi 22 octobre 2018 à Zürich, lors de laquelle un chèque de CHF 5'000.00 nous sera également remis. Le samedi 15 septembre 2018, le Conseil communal souhaite célébrer cet événement avec les citoyens, sur le thème du développement durable, à la ferme communale, avec la participation d'associations locales et différents ateliers. Il y aura également une présentation du projet de chauffage à distance.

**Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy** demande à quoi correspond le pourcentage annoncé.

**M. Alain Derré** informe qu'il y a six thèmes qui sont pris en compte dans le label Cité de l'énergie, comme par exemple l'aménagement du territoire, la mobilité ou la communication, qui engendrent un quota de points. Pour obtenir ou garder le label, il faut atteindre au minimum le 50% de ce quota.

### Projet de chauffage à distance

**M. Alain Derré** informe qu'une étude a été lancée pour un projet de chauffage à distance en collaboration avec GESA. Ce projet vient juste de démarrer et une présentation sera faite justement lors de la journée liée à la Cité de l'énergie le 15 septembre 2018.

**M. Alain Derré** invite chacun à participer à cette journée et à venir partager le verre de l'amitié.

### Révision du PAL

**Mme Myriam Fragnière Dufour** informe, comme chacun a pu le voir dans la presse, que le Tribunal cantonal a rendu son arrêt le 31 janvier 2018 : tous les points contestés ont été déboutés. Le Conseil communal a rencontré M. Steiert en février, mais la discussion a confirmé la décision du Conseil communal de ne pas faire recours au Tribunal fédéral, mais de privilégier la discussion avec la DAEC. Une nouvelle rencontre a été planifiée demain avec M. Steiert pour discuter notamment des secteurs qui étaient en attente de compléments, dont certains ont fait l'objet de l'enquête complémentaire du 3 février au 4 mars 2018, vu qu'il n'y a pas encore eu de décision de la DAEC. Le Conseil communal va encore essayer de négocier, mais le dossier avance lentement.

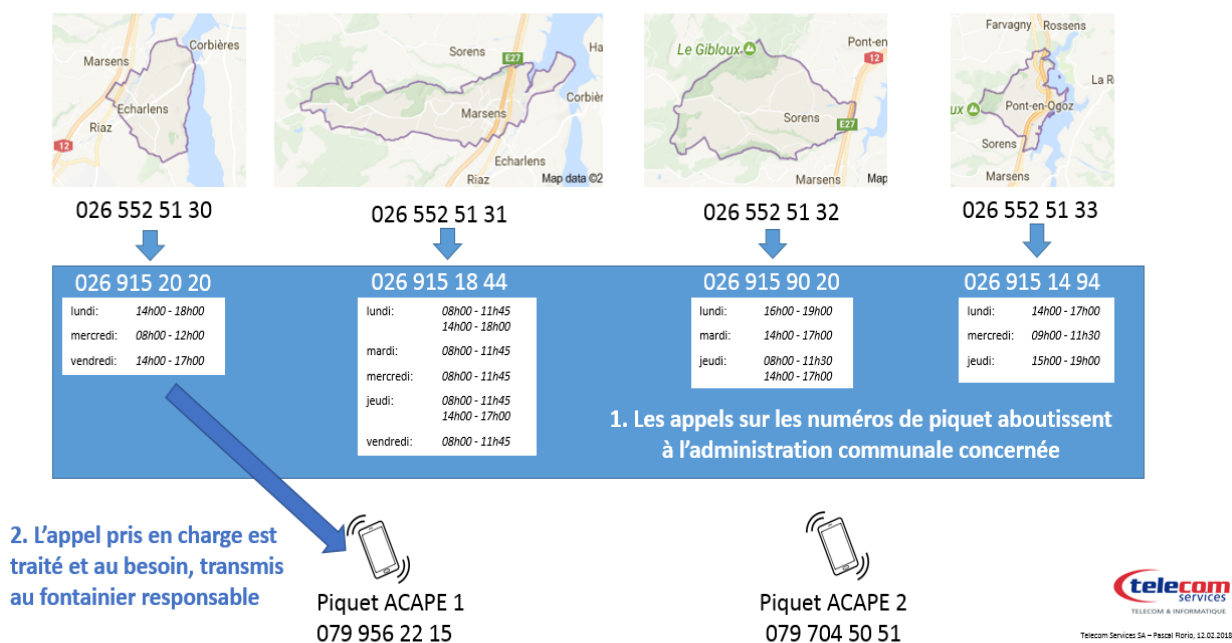
### Eau potable – service de piquet

**M. David Macheret** informe que hier soir, il y a eu une panne sur le réseau suite à une mise à jour de Swisscom : il n'y avait plus d'eau. C'est pour gérer ce genre de situation qu'avec la collaboration de l'association ACAPE, un service de piquet a été mis en place pour les communes membres.

Il présente les deux schémas expliquant le service de piquet, à savoir :

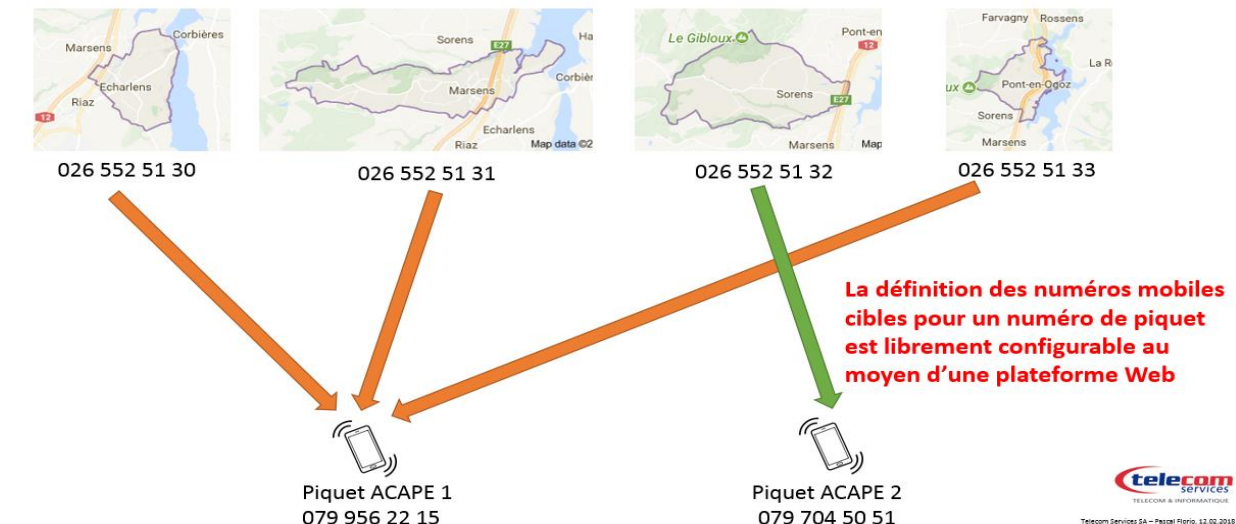
### Fonctionnement durant les horaires d'ouverture des administrations communales

Piquet  ACAPE



## Fonctionnement hors des horaires d'ouverture des administrations communales

Piquet  ACAPE



**M. David Macheret** relève que ces informations ont déjà été données dans le METS et sont également sur le site Internet de la commune. Donc, en cas de problème sur le réseau, il suffit d'appeler le 026.552.51.31 et l'appel est directement dévié au bon endroit.

## 6. Divers

**M. David Macheret** apporte quelques informations relatives à des remarques de citoyens lors d'assemblées communales antérieures :

### Route du Temple romain

**M. David Macheret** informe, en réponse à une question de M. Jacques Schell sur la mobilité douce au niveau du CO, qu'il y a une demande de la commune de Riaz, soutenue par celle de Marsens, de fermer la route du Temple romain à la circulation depuis l'Ecurie Sottas jusqu'à l'entrée du village de Riaz. Seuls les bordiers seront autorisés.

**M. Jacques Schell** relève ne pas avoir demandé la fermeture de cette route, mais avait fait une proposition de mobilité douce, aussi au Préfet, en prolongeant le parcours du SlowUp jusqu'à Riaz.

### Fibre optique

**M. David Macheret** informe, en réponse à une remarque de M. Christian Delacombaz, que FTTH a un projet de pose de fibre optique sur Vuippens. Le Conseil communal soutient ce projet et une séance d'information sera organisée cet automne.

**M. Jacques Schell** encourage les citoyens à se raccorder à la fibre optique qui assure une vitesse plus élevée dans les deux sens, soit recevoir et envoyer.

### RJG 2018

**M. David Macheret** donne la parole à M. Jean-Paul Braillard, président du comité d'organisation.

**M. Jean-Paul Braillard** relève que les préparations avancent, c'est la dernière ligne droite avec le début des travaux qui commencent. La société de Jeunesse travaille depuis septembre 2017 à ce projet et c'est un petit village qui va se former pour être prêt à accueillir les RJG qui auront lieu du 5 au 8 juillet 2018. Il encourage chacun à venir découvrir cette place de fête dont le thème est « Marsens revisite les sobriquets ».

**M. Jean-Paul Braillard** rappelle le programme des festivités et que les billets sont en vente, notamment sur le site [www.rjq2018.ch](http://www.rjq2018.ch). Il manque encore de bénévoles et chacun peut s'inscrire également sur ce site. La vente de vin est toujours ouverte.

**M. Jean-Paul Braillard** relève que souvent les sociétés de jeunesse sont critiquées, mais après une année qu'il côtoie celle de Marsens, il peut dire qu'elle est formidable. Avec le thème choisi, les sociétés ont fait des recherches sur leur sobriquet.

**M. Jean-Paul Braillard** remercie le Conseil communal et la commune de Marsens qui est partie prenante, notamment pour le bois ou tout autre soutien.

**M. David Macheret** remercie M. Jean-Paul Braillard et le félicite pour tout ce qui a déjà été fait.

#### Musée Gruérien

**M. André Philipona** informe que le Musée gruérien fête son 100<sup>e</sup> anniversaire et organise, du 22 juin à 12h00 au 23 juin à 12h00, « un jour de vie dans la Gruyère ». Tout le monde peut y participer en photographiant ou filmant son village ou sa région.

**M. André Philipona** relève que chez nous, il y a le four à pain et il demande si la SIV s'est penchée sur ce thème et a prévu de faire quelque chose à ce sujet, par exemple un tout ménage.

**M. David Macheret** informe que l'assemblée de la SIV a lieu demain soir, il parlera de ce projet.

#### Produits suisses

**M. Jacques Schell** constate que la commune réalise ses travaux avec du bois de Marsens, par contre, son site Web est hébergé en France, ce qui le surprend.

**M. David Macheret** informe que le nouveau programme de gestion du Conseil communal est hébergé à Fribourg.

**M. Pascal Florio** prend note de la remarque de M. Schell.

#### Entretien des routes

**M. Jacques Schell** demande, vu que les comptes sont bons, si on ne peut pas refaire la place devant la cave à fromage de M. Horner, à côté de la fontaine.

**M. David Macheret** prend note de la remarque, mais il y a quelques soucis avec les conduites d'eau potable entre l'Etat et la commune, ainsi que le projet de CAD. Une réflexion globale doit donc être faite avant d'entreprendre des travaux.

**Un citoyen** demande si on ne peut pas mettre du béton à la route du manège.

**M. David Macheret** rappelle que c'est l'entreprise Brodard qui doit faire ces travaux, en même temps que le portail d'entrée.

**M. Philippe Pasquier** demande si le Conseil communal a relancé l'Etat pour la réparation de la route des Prarys.

**M. Bertrand Michel** informe qu'une séance a eu lieu la semaine passée. L'Etat a le budget et les travaux seront réalisés avant la fin de l'année.

**Mme Carina Challande** rappelle que les habitants des Moleires avaient demandé des luminaires, un trottoir, une vitesse limitée à 30 km/h, ainsi que le trafic à la route des Gattes en sens unique. Le Conseil communal avait répondu qu'il fallait attendre sur le nouveau PAL, Valtraloc et la Cité de l'énergie. Maintenant, elle demande si quelque chose est prévu ?

**M. Bertrand Michel** répond que pour le moment, aucun montant n'a été mis au budget pour réaliser des travaux. Par contre, une étude est en cours, avec la collaboration de la commission d'aménagement, pour améliorer la situation de la route des Gattes.

**M. Jean-Paul Bochud** relève qu'on a beaucoup parlé de Valtraloc, aussi pour la route de la Grand-Fin et demande où cela en est ?

**M. David Macheret** répond que la traversée de Vuippens fait partie de l'étude de Valtraloc.

**Mme Myriam Fragnière Dufour** recadre la situation en précisant que Valtraloc est une étude de valorisation des traversées des localités, ce qui est fait pour le centre du village de Vuippens, ainsi que la route St-Ignace à Marsens. Par contre, les limitations de vitesse à 30 ou 20 km/h sont gérées par le PAL, ce qui est le cas pour la route des Moleires ou de la Grand-Fin. Donc, tant que le PAL n'est pas approuvé, on ne peut rien faire. Comme à Marsens les deux études sont en cours, elles sont un peu liées.

#### Café Partage

**Mme Corine Baumann** informe que dans le cadre de la paroisse, avec Mme Prieur, elles organisent chaque 1<sup>er</sup> mardi du mois, un café partage à la salle paroissiale. C'est un moment de partage, de convivialité et de rencontre autour d'un thé ou d'un café offert par la paroisse. On peut aussi participer à ce café partage dans les communes de Bulle, Riaz et Sorens. Chacun est y cordialement invité.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée, **M. David Macheret** remercie tous les participants pour leur attention et leur confiance. Il leur souhaite un bel été et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22h30

.

La secrétaire

Le président

Hélène D'Alessandro

David Macheret